

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

Convocation du 3 octobre 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Acquisition bande de terrains DUBROCA
- 2) Notification du rapport 2019 de la CLECT
- 3) Décision modificative pour cotisation annuelle JVS
- 4) Délégation à Mme le Maire pour évaluation en vue de la vente des terrains et de la grange
- 5) Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf et le neuf octobre, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Alain DUFAU, Sandrine GAVELLE, Rosine BATS, Sylvie LABORDE, José DUPOUY, Jean-Michel COMMARRIEU, Jean-Charles DANDIEU, Rémi LASSALLE, Thierry DUFAU, Fabien DUFAU et Olivier GAULIN

Procuration : Nadine THIBAUDEAU à Sylvie LABORDE

Secrétaire de séance : Fabien DUFAU

20 h 35 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion, par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1 - Acquisition bande de terrains DUBROCA

Dans le cadre de l'élargissement à venir du chemin de Dugat desservant le cimetière, la Mairie se porte acquéreur des parcelles : F 828 (95 m²), F 830 (48 m²) et F832 (47 m²) pour un total de 190 m².

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **à l'unanimité** des présents

DECIDE

De donner pouvoir à Mme le Maire pour la signature des actes et pour acquitter les frais notariés.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

2 - Notification du rapport 2019 de la CLECT

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° 745 en date du 5 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Chalosse-Tursan (CCCT),

VU la délibération de la CCCT du 16 mars 2017 renouvelant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du 21 mars 2019 communiquant aux communes les attributions de compensations prévisionnelles 2019,

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant modification des compétences facultatives, par le transfert de la « Gestion des déchets de venaison » à l'intercommunalité.

VU le rapport 2019 d'évaluation des transferts de charges adopté par la CLECT à l'unanimité, le 19 septembre 2019 et notifié le 23 septembre 2019.

CONSIDERANT que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée de conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil municipal, le rapport 2019 d'évaluation des transferts de charges de **288 €**, pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

APPROUVE le rapport 2019 d'évaluation des transferts de charges.

3 - Décision modificative pour cotisation annuelle JVS

Afin de pouvoir régulariser le paiement de la facture JVS, pour le forfait annuel Horiz(on)-line et le certificat Certinomis, des décisions modificatives seront effectuées :

Forfait annuel Horiz(on)-line :

Article 2051, Concession et droits similaires	+ 2728,70 €
Article 2183, Chapitre 21, Immobilisations corporelles	- 2728,70 €

Certificat Certinomis :

Article 651, Redevances pour concession, brevet, licences, etc.	+ 354 €
Article 65548, Chapitre 65, Autres contributions	- 354 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce choix.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

4 – Délégation à Mme le Maire pour évaluation en vue de la vente des terrains et de la grange

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, la commune avait fait l'acquisition de trois parcelles dont une avec une grange.

Aujourd'hui, le Conseil municipal souhaite mettre en vente les terrains restants et la grange.

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer toutes transactions pour l'élaboration de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

De donner délégation à Mme le Maire

VOTE : 13 POUR, à l'unanimité

5 - Questions diverses

La Communauté de communes Chalosse Tursan nous demande d'informer la population de Saint-Cricq-Chalosse, qu'aura lieu une réunion publique pour le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), le jeudi 14 novembre 2019, à 19 h, à la salle Gascogne de la Maison des associations à Hagetmau.

Vu l'importance de cette réunion publique, le Conseil municipal décide de déposer l'information dans les boîtes aux lettres de tous les habitants de la commune.

Le devis transmis par Adour Elagage s'élève à 1 296 € (élagage des arbres de la salle polyvalente, des arènes et du boulodrome). Les travaux seront exécutés fin octobre.

Le Fonds de péréquation de la taxe additionnelle pour l'année 2019 est de 33 162,57 € et le Fonds de péréquation de la taxe professionnelle 11 493,04 €.

Le Conseil municipal a été interrogé pour les vœux de réfection des voiries intercommunautaires pour 2020.

Mme le Maire évoque que le Directeur des impôts est venu rencontrer le Bureau communautaire pour expliquer la nouvelle organisation du service des impôts, tout en formulant que les perceptions de Mugron, Geaune et Hagetmau fermeront prochainement.

22 h 20 : LA SEANCE EST LEVEE

Aimée LABORDE	Alain DUFAU	Rosine BATS	José DUPOUY	Fabien DUFAU
Jean-Michel COMMARIEU	Jean-Charles DANDIEU	Thierry DUFAU	Olivier GAULIN	Sandrine GAVELLE
Sylvie LABORDE	Rémi LASSALLE	Nadine THIBAudeau		
		Procuration à Sylvie LABORDE		